

**Zeitschrift:** L'Afrique explorée et civilisée  
**Band:** 14 (1893)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Chronique de l'esclavage  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-134576>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de la côte de l'Ivoire. Le capitaine Marchand a déjà exploré le cours supérieur de la rivière Cavally; celle-ci sort de hauts massifs qui séparent la région du littoral de la région des affluents du Niger; on espère, en remontant le cours supérieur du Cavally qui est parfaitement navigable, retrouver un affluent également navigable du Niger, et mettre ainsi en communication la vallée du Niger avec le littoral. Cette fois, les capitaines Marchand et Manet exploreront le cours inférieur du Cavally pour s'assurer s'il est navigable et si cette rivière peut constituer une voie de communication.

M. Georges Paroisse, chargé par le sous-secrétaire d'État aux colonies, d'une mission sur la côte occidentale d'Afrique, s'est embarqué à Bordeaux le 10 janvier sur la *Ville-de-Maceïo*, à destination de Konakry. Il explorera les nombreux cours d'eau qui descendent du Fouta-Djallon, spécialement la plus importante des rivières du Sud français. Le principal but de cette exploration est d'ouvrir une voie de pénétration commode entre la côte et le Fouta-Djallon. L'explorateur a déjà fait deux voyages en Afrique : l'un en 1887-88 dans les régions de la côte d'Ivoire; l'autre en 1891 dans les Rivières du Sud.

---

## CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

La **Société belge anti-esclavagiste** a reçu deux lettres du lieutenant Long :

Tabora, 10 octobre 1892.

Comme vous le voyez, nous sommes toujours ici; la paix a cependant été conclue le 4 courant, mais les porteurs sont toujours invisibles, et il faudra encore patienter une semaine, bien que le commandant Jacques nous réclame à grands cris. Le 4, nous avons reçu le courrier du lac; le commandant Jacques venait de perdre la partie après une journée d'un combat acharné; ayant, en effet, attaqué, le 17 septembre, le boma des Wangwanas établi près de son poste, il fut forcé de battre en retraite, faute de munitions, au moment où il allait l'emporter. D'un autre côté, une épizootie règne à Albertville et étend ses ravages de telle sorte que la famine est affreuse. J'organise les secours autant que cela m'est possible; je compléterai, sur la route, mes approvisionnements par tous les moyens, car je veux ramener l'abondance au lac et apporter un soulagement à la famine dont souffrent nos compatriotes. Toutes les charges, pour ainsi dire, sont déjà rentrées; on signale les dernières tout près d'ici et tout est préparé pour lever le camp au premier signal; les porteurs seulement sont en retard. Encore quelques jours de patience et notre épreuve sera finie. Le côté sanitaire est toujours mauvais, mais nous aurons bien vite recouvré la vigueur perdue.

Tabora, 4 novembre 1892.

Après plus de deux mois de séjour à Tabora, je suis seulement parvenu à recruter 150 porteurs avec lesquels j'ai organisé une colonne de secours pour le commandant Jacques, sous les ordres du lieutenant Duvivier ; elle est partie d'ici le 2 courant et arrivera le 20 à Karéma. Ce sont des courriers de la Mission de Karéma, apportant des lettres de Tabora, que j'ai envoyés à la recherche de porteurs à Igunda et qui m'en ont amené 130. Scef ben Saad en a ajouté 20 des siens, fruit de son labeur de deux mois. Bientôt donc, fusils et munitions seront au lac, ainsi qu'un nombreux troupeau de moutons et de chèvres ; Duvivier en a pris 120 avec lui et il est pourvu d'étoffes pour en acheter d'autres en route... La semaine annoncée dans ma dernière lettre a duré un mois ! Mais j'ai bon espoir que maintenant notre dernière semaine de séjour à Tabora est arrivée. Grâce à l'intervention active du commandant du poste allemand qui seconde nos efforts du poids de son autorité, les Nyamparas envoyés en recrutement sont revenus avec de bonnes nouvelles. Environ 500 porteurs me sont promis pour avant le 15 des villages d'Uniempewa, Mumura, Itura et Igunda. J'ai la satisfaction de vous apprendre que toutes les charges de l'expédition sont arrivées à bon port à Tabora. Notre état sanitaire est resté le même, mais comme le moral est bon, nous nous remettons vite de nos indispositions. Bientôt d'ailleurs nous allons pouvoir partir. L'année 1893 aura déjà commencé lorsque cette lettre vous parviendra.

Le comité anti-esclavagiste de Belgique a adressé un manifeste aux Belges les invitant à lui fournir les ressources nécessaires pour aller au secours des expéditions Joubert, Jacques et Bia opérant sur les bords du **Tanganyika**. La souscription a bien vite pris un caractère national. Le choix du commandant de l'expédition n'est pas encore définitif. Il est probable qu'elle sera confiée au Capitaine Descamps, auquel sa brillante conduite à Lousambo a valu un sabre d'honneur de la part du Souverain de l'État du Congo.

En vue de l'exécution de l'Acte général de Bruxelles, M. Berkeley, administrateur de **l'Imperial British East African Company**, a rendu quatre ordonnances, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre. Les licences pour la vente des spiritueux seront accordées, moyennant un droit annuel montant, suivant les cas, à 200 ou 500 roupies. La navigation des dhaws arabes a été soumise à la réglementation établie par les articles 30 à 41 de l'Acte de Bruxelles. Elles devront être enregistrées dans l'un des ports suivants : Mombas, Ouanga, Melinde, Lamou, Kismayou, et acquit-

ter un droit annuel montant à 4 roupies pour les bâtiments de moins de 10 tonnes, à 15 roupies pour les autres. Le droit d'arborer le pavillon britannique ne peut être accordé aux bâtiments indigènes que par le consul général d'Angleterre à Zanzibar.

La *Kreuzzeitung* a annoncé que le Comité anti-esclavagiste allemand a reçu des rapports de MM. Wissmann et Bumiller du 27 septembre. Le **Shiré** était plus bas qu'il n'a été depuis sept ans, mais on espérait trouver des porteurs pour un prix modique. L'expédition a été divisée en deux sections, l'une sous le commandement de M. Eltz, transportera le steamer par terre de Port-Herald à Chiromo d'où il remontera la rivière jusqu'aux chutes; l'autre, sous M. Bumiller, accompagnera le major von Wissmann jusqu'au point du Nyassa où il compte établir une station. Le commissaire anglais H.-H. Johnston a promis de fournir gratuitement des wagons et des bœufs de trait pour faire le trajet de Katounga à Matopé en amont des chutes du Shiré. Le major von Wissmann espérait que ses bateaux flotteraient sur le Nyassa au mois de mars. M. Johnston a en outre promis du terrain pour y construire des hangars pour les provisions destinées à la seconde partie de l'expédition.

Les *Berliner Missions Berichte* publient un rapport de M. Merensky d'après lequel l'agent de l'African Lakes Company à Karonga, au N.-O. du **Nyassa**, craignait, à la fin de mai, une attaque des Arabes. Il y a trois ans, le commissaire anglais, M. H.-H. Johnston, affirmait avoir conclu un traité avec les Arabes qui avaient pris l'engagement de ne plus rien tenter contre la station de la Compagnie. Néanmoins, le chef Moresi, chasseur d'esclaves, s'est mis en campagne, et son ami Kafandasara a traversé le lac en amenant dans une barque quantité de fusils et une forte cargaison de poudre. Le D<sup>r</sup> Cross qui dirigeait, en territoire allemand, une station de la mission de l'église libre d'Ecosse, s'est transporté ailleurs, les Arabes ayant juré de le tuer et d'attaquer Karonga. Le D<sup>r</sup> Cross a décidé de s'y retirer si la guerre éclate et l'agent de Karonga aurait voulu que les missionnaires de Berlin s'y réfugiassent aussi, et avec eux les missionnaires moraves.

Après examen de la situation les agents de la mission berlinoise ont répondu que quoiqu'ils comprissent la solidarité qui devrait exister entre tous les intérêts européens dans cette région, ils ne pourraient pas laisser les indigènes au milieu desquels ils travaillent exposés seuls aux attaques des Arabes. Leur devoir est de rester à leur poste au milieu de la tribu qu'ils évangélisent. Les Kondés leur sont très attachés, et ne comprendraient pas que les missionnaires voulussent les quitter. M. Merensky et

ses collègues ont offert aux agents de la Station de Karonga d'agir en leur faveur auprès des principaux chefs Kondé qui habitent le long des rives du lac; ils ont sauvé la station de Karonga il y a trois ans; ils pourraient encore la sauver cette fois-ci. Si les missionnaires étaient des colons, ils conduiraient eux-mêmes les indigènes contre les Arabes; mais leur vocation et leurs instructions ne le leur permettent pas. Ils ne doivent faire usage de leurs armes contre personne, sauf pour défendre leur vie. L'agent de la station de Karonga les informa que Roumaliza a juré d'extirper tous les chrétiens établis autour du Tanganyika. Toutefois les missionnaires demeurent calmes, persuadés que les Kondé sont assez forts pour repousser les Arabes et pour empêcher qu'il soit fait aucun mal à leur station.

Au mois d'avril dernier, Lewanika avait envoyé une armée de 3000 **Ba-Rotsé** châtier la tribu des Ba-Lubalé qui, par leurs incessantes attaques sur leurs voisins, compromettaient la sécurité publique. M. le missionnaire Coillard, qui a assisté au retour de cette armée à Léaluyi, résidence du roi, en a rendu compte dans le *Journal des missions évangéliques* de Paris. Nous en extrayons ce qui se rapporte aux esclaves : « Je remarquai que les prisonniers de guerre, femmes et enfants ba-lubalé s'étaient groupés près de moi. Ils n'avaient probablement jamais encore vu de visage blanc. J'adressais par un interprète à ces pauvres, créatures quelques paroles qu'elles reçurent avec force claquements de mains... Pendant quatre jours consécutifs, du matin jusqu'au soir, Lewanika fut entièrement absorbé par le partage du butin : les malheureux prisonniers, désormais réduits en esclavage. J'eus la curiosité de voir comment il procédait. Je me gardai bien d'aller comme de coutume m'asseoir auprès de lui. J'évitai même de m'asseoir, pour qu'on ne se méprît pas sur les motifs de ma présence. C'était ni plus ni moins qu'un partage de bétail humain, qu'il est impossible de voir de ses yeux sans en éprouver un douloureux serrement de cœur. Je ne m'étais jamais senti si près d'un marché d'esclaves. Représentez-vous des milliers de Ba-Rotsé accroupis en cercle devant le roi et les principales sommités du pays; au milieu, entassés les uns contre les autres, sont des *centaines* de ces infortunés prisonniers. Parmi eux, pas un homme! pas de jeunes gens! Et pour cause. On ne fait jamais un homme prisonnier. On le tue, et on l'écorche. Pas même de vieilles femmes! qu'en ferait-on? Ce sont des jeunes femmes, dont un grand nombre avec de petits enfants sur le dos; ce sont des jeunes filles et une multitude d'enfants de tout âge, depuis un an jusqu'à douze et des deux sexes. Voici une bande après une autre, six ou sept à

la fois, qu'on fait lever et s'approcher, et qui sont soumis à une inspection minutieuse, pendant que ces milliers d'yeux sont braqués sur eux avec une cupidité éhontée. Les femmes, amaigries, intimidées, d'une saleté pour nous révoltante, baissent généralement la tête. Elles sont, selon leur coutume nationale, dans un état de nudité qui provoque les remarques obscènes et les rires de la multitude. Grande consultation là-bas sous le pavillon royal; puis un chef s'avance vers les malheureux pour exécuter le bon plaisir du roi. L'enfant à la mamelle, petit être fortuné, est laissé pour quelque temps du moins au sein de sa mère. Mais tous les autres qui peuvent déjà marcher sont tout autant d'animaux domestiques que l'on distribue à droite et à gauche. Pauvres enfants, plus de père ni de mère pour eux! Mais ils s'y feront, et un jour eux aussi, comme ces hommes d'aujourd'hui, ils mettront leur plaisir et leur gloire à faire des orphelins.

Voici un petit enfant de trois ans à peine qu'on arrache des bras d'une jeune femme. Il crie, il s'agite, se dégage et court au milieu de la foule, tout éperdu et pleurant après sa mère qu'on a déjà emmenée. « Assomme-le donc! » criait-on en riant à son maître. Lui comprenait mieux que cela ses intérêts, et il eut bien vite raison du petit récalcitrant. C'est maintenant le tour d'une autre jeune mère « Enlevez-lui cet enfant! » apparemment son premier né. Mais elle, oublieuse de sa situation, le saisit et l'étreint convulsivement dans ses bras. Son regard lance des flammes, sa bouche des torrents de paroles qui provoquent l'hilarité tout autour de moi. On comprenait qu'elle était prête à mourir plutôt qu'à se séparer du fruit de ses entrailles. On procédait déjà à la violence lorsque Léwanika se laissa fléchir et ordonna qu'on lui laissât son enfant. Le fortuné guerrier! il a de la chance, lui! deux animaux domestiques au lieu d'un, la mère et son fils! Je n'y tenais plus; je m'éloignai de ces scènes écœurantes qui se succédèrent pendant plusieurs jours. O mon Dieu! jusques à quand?

Le D<sup>r</sup> Zintgraff, explorateur africain, qui a commencé sa carrière en 1884 en allant au Congo sous les ordres de M. Chavanne, puis a passé au service du gouvernement allemand et a fait partie de deux expéditions dans l'*hinterland* du **Cameroun**, a fait aux membres de la section anversoise de la Société coloniale allemande et à ceux de la Société de géographie, une conférence sur la situation dans le Cameroun septentrional. Il a surtout parlé de l'expédition qui a créé la station de Bali, à 275 kilomètres de la côte, et des combats qu'elle eut à soutenir contre les Bafouts et les Banyangs, combats dans lesquels périrent plusieurs blancs et

notamment le chef de l'expédition, le lieutenant de Spangenberg. Parlant du don de 2,000 fusils Mauser fait aux Balis, en récompense de la fidélité qu'ils ont montrée envers les Allemands et des objections qu'a soulevées ce cadeau d'armes perfectionnées à une peuplade sauvage, le docteur Zintgraff a prétendu que ç'avait été un acte de bonne politique. En effet, que peuvent faire les nègres de fusils se chargeant par la culasse, si on n'y joint pas de munitions? Avec leurs fusils à pierre, au contraire, ils n'ont pas besoin de demander qu'on leur en fournisse. Cela est si vrai que le roi des Balis, tout en acceptant le cadeau que les Allemands lui ont offert, s'est bien gardé de faire vendre les antiques fusils de sa vaillante armée : « Avec nos vieilles armes, » s'est-il écrié, « je ne serai tributaire de personne, lorsque viendra le moment de m'en servir! »

L'argument du D<sup>r</sup> Zintgraff ne nous paraît pas sérieux. En effet, il nous répugne de supposer que pour récompenser la fidélité des Balis, les autorités allemandes de Cameroun leur aient fait un cadeau d'armes dont elles savaient qu'ils ne pourraient pas se servir. La mystification nous paraît trop forte. Et les indigènes de Bali sont trop intelligents pour que leur bonne foi se laisse ainsi surprendre. D'ailleurs le cadeau d'armes perfectionnées à une peuplade sauvage, même sans les munitions convenables, est à lui seul une infraction aux dispositions des Actes de la Conférence de Bruxelles.

Le cardinal Ledochowsky, préfet de la Propagande a envoyé à M. Augouard, vicaire apostolique du **Haut Congo**, 40,000 fr. pour l'œuvre anti-esclavagiste.

Sur le rapport de M. Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut, le jury international, présidé par M. Jules Simon et chargé de décerner le **prix** de 20,000 fr. fondé par le cardinal **Lavigerie** en faveur des meilleurs ouvrages « destinés à favoriser la cause de l'abolition de l'esclavage africain », a décerné une récompense de 3,000 fr. à M. l'avocat Blanchetti pour un manuscrit italien; à M. l'abbé Vigneron, une récompense de 3,000 fr., à M. Ariste Escouffou, une récompense de 4,000 fr. pour deux romans inédits, et un prix de 10,000 fr. à M. le chevalier Descamps-David, sénateur de Belgique, pour un drame en vers en cinq actes.

---